



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Décision concernant l'utilisation de la réserve de préfinancement « Réserve processus fusion »

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

Vu l'arrêté du conseil Communal relatif à l'utilisation de la réserve de préfinancement du 21 février 2018 ;

décide :

Article 1 : de valider l'achat de trois microphones sans fil pour un montant total de **CHF 3'200.-**.

Cette dépense sera affectée à la rubrique comptable 31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures, dans le chapitre **0219 « utilisation de l'aide à fusion »**.

Article 2 : La présente décision entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président,
Maxime Rognon

Le secrétaire,
François Del Rio